

ARRÊTÉ DU MAIRE n° G/2024/05 du 8 février 2024

Arrêté de circulation

Objet : Branchement Enedis en traversée de chaussée

Le Maire de la Commune de Rouillon,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande présentée par, M. BESNARD Patrick, de l'entreprise TELELEC RESEAUX agence de CHANGÉ

Considérant les travaux de branchement Enedis en traversée de chaussée qui auront lieu du 19 février au 1^{er} mars 2024 route de la Vove au niveau des numéros 52 et 54

Considérant que pour assurer le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu d'apporter des modifications au régime de circulation et de stationnement communément instauré,

Vu l'intérêt général ;

A R R Ê T É

Du 19/02/2024 au 01/03/2024

Article 1 : Route de la Vove, au niveau des numéros 52 et 54, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place. La circulation sera renvoyée sur la chaussée opposée.

Article 3 : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.

Article 4 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier, les signaux en place devront être déposés quand les motifs ayant conduit à les implanter auront disparu (présences d'obstacles, d'engins, de personnel ...).

Article 5 : Le Conducteur de travaux, assurera sous sa propre responsabilité la mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire et sera tenu d'afficher le présent arrêté au droit du chantier.

Article 6 : La Secrétaire Général de l'Administration Communale, Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté,

Dont ampliation sera adressée pour information à :

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Coulans-Sur-Gée,

M. BESNARD Patrick, de l'entreprise TELELEC RESEAUX

En mairie,
le 08 février 2024

Le Maire,
Laurent PARIS

